

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAE 151 « Paris Boost Emploi » - Subvention (40.000 euros) et conventions avec 23 associations intervenant dans les quartiers populaires pour mise en œuvre du plan Paris Boost Emploi.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement à diverses associations dans le cadre du Contrat de Ville et de l'autoriser à signer des conventions et avenants à conventions avec ces associations ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 21 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 28 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 29 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations suivantes : Activ'Action, Basket Paris 14, Collectif Café Culture Cuisine (Collectif 4C), Créaquartier, Dixlesic And Co, L'île aux langues, Parcours Le Monde Idf, Science Technologie Art Recherche (STAR), Système C, CABEMPLOI Conseil Coaching Employabilité, Le garage numérique, MELTINGCOOP, Positive Planet France, Réussir Paris 18, Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10eme (Aires 10), Accompagnement Global Contre L'Exclusion (ADAGE), Femmes Initiatives.

Ces conventions sont jointes à la présente délibération.

Article 2: Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les avenants, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations suivantes : Crescendo et Jeunesse Éducation.

Article 3 : une subvention de 1000 euros est attribuée à l'association L'Esprit du vent, domiciliée 20 rue Saint-Fargeau C/O Carole Chassin Bat A (20^e) (PARIS ASSO 9521/ dossier n° 2021_10579 pour l'action « Permanences et Ateliers Réussir l'Insertion » ;

Article 4: une subvention de 1500 euros est attribuée à l'association Association Pour l'Insertion des Jeunes (APIJ), domiciliée 05 place Youri Gagarine Cité des Cosmonautes 93200 Saint-Denis (PARIS ASSO 19201/ dossier n° 2021_10574).

Article 5: une subvention de 1500 euros est attribuée à l'Association Generale des Familles des 17eme et 18eme Arrondissements, domiciliée 26 rue Cardinet (17^e) (PARIS ASSO 1541), ainsi répartie:

Libellé de l'action	Direction et service	Montant	Dossiers
Parcours personnalisé pour l'emploi dans le 17 ^e	DAE- BDEL	1500euros	2021_10571

Article 6 : une subvention de 3500 euros est attribuée à l'Association Jeunesse Éducation, domiciliée 40, boulevard Mortier 75020 Paris : 1500 euros au titre de l'action concernant la remobilisation et la construction du projet professionnel et 2000 euros au titre de l'action de co-construction et d'accompagnement d'un groupe d'étudiants) (SIMPA 15565 / dossiers 2021_10572 et 2021_10573).

Article 7 : une subvention de 2500 euros est attribuée à l'association Crescendo, domiciliée 102C rue Amelot 75011 Paris (PARIS ASSO 9608/ dossier 2021_10576).

Article 8 : une subvention de 2500 euros est attribuée à l'association Salle Saint Bruno, domiciliée 9 rue Saint Bruno 75018 Paris (PARIS ASSO 12109/ dossier 2021_10583).

Article 9 : une subvention de 1500 euros est attribuée à l'association Femmes Initiatives, domiciliée 8 avenue de Choisy 75013 Paris (PARIS ASSO 12825/dossier 2021_10577).

Article 10 : une subvention de 2000 euros est attribuée à l'association Accompagnement Global contre l'Exclusion (ADAGE), domiciliée 17 rue Bernard Dimey 75018 Paris (PARIS ASSO 8382/dossier 2021_10570).

Article 11 : une subvention de 1000 euros est attribuée à l'association REUSSIR PARIS 18, domiciliée Chez Mme GOUDIABY Stéphanie 15 RUE FRANCIS DE CROISSET, Paris 75018 (PARIS ASSO 189598/dossier 2021_10582).

Article 12 : une subvention de 1000 euros est attribuée à l'association LE GARAGE NUMERIQUE, domiciliée 40 rue des Amandiers 75020 Paris (PARIS ASSO 117261/dossier 2021_10578).

Article 13 : une subvention de 1500 euros est attribuée à l'association CABEMPLOI Conseil Coaching Employabilité, domiciliée 84 rue du pré saint gervais 75019 Paris (PARIS ASSO 188722/dossier 2021_10575).

Article 14 : une subvention de 1000 euros est attribuée à l'association Positive Planet France, domiciliée 1 PLACE VICTOR HUGO 92400 COURBEVOIE (PARIS ASSO 76901/dossier 2021_10581) pour le projet Accueil, accompagnement et suivi des créateurs d'entreprises dans le 17e, 18e et 19^e.

Article 15 : une subvention de 1000 euros est attribuée à l'association Association Initiatives Rencontres et Solidarite 10eme (Aires 10), domiciliée 2 rue Buisson Saint Louis 75010 Paris (PARIS ASSO 10829/dossier 2021_10587).

Article 16 : une subvention de 1000 euros est attribuée à l'association MELTINGCOOP, domiciliée 13 rue de Joinville 75019 Paris (PARIS ASSO 191825/dossier 2021_10580).

Article 17 : une subvention de 2000 euros est attribuée à l'association CREAQUARTIER, domiciliée 39 rue de Nantes 75019 Paris ou 1rue de la solidarité 75019 Paris (PARIS ASSO 179301/dossier 2021_07370).

Article 18 : une subvention de 2000 euros est attribuée à l'association DIXLESIC AND CO, domiciliée 22, rue Deparcieux, BL 92 75014 Paris (PARIS ASSO 41841/dossier 2021_06299).

Article 19 : une subvention de 2000 euros est attribuée à l'association L'ILE AUX LANGUES, domiciliée 23 rue Emile Duployer 75018 Paris (PARIS ASSO 66681/dossier 2021_05447).

Article 20 : une subvention de 2000 euros est attribuée à l'association PARCOURS LE MONDE IDF, domiciliée chez Arsenal 6 ,76 Bis rue de Rennes 75006 PARIS (PARIS ASSO 186090/dossier 2021_05577).

Article 21 : une subvention de 2000 euros est attribuée à l'association STAR SCIENCE TECHNOLOGIE ART RECHERCHE, domiciliée 44 rue de l' échiquier 75010 Paris (PARIS . ASSO 12185/dossier 2021_06855).

Article 22 : une subvention de 1500 euros est attribuée à l'association SYSTEME C, domiciliée 38 rue des Amandiers - C/o Centre Social la 20 Eme Chaise 75020 Paris (PARIS ASSO 196822/dossier 2021_06862).

Article 23 : une subvention de 2000 euros est attribuée à l'association BASKET PARIS 14, domiciliée 211 rue Vercingetorix 75014 Paris (PARIS ASSO 184398/dossier 2021_07154).

Article 24 : une subvention de 2000 euros est attribuée à l'association COLLECTIF CAFE CULTURE CUISINE (COLLECTIF 4C), domiciliée 19 rue Emile Duploye Chez Fabienne Cossin 75018 Paris (PARIS ASSO 185029/dossier 2021_07286).

Article 25 : une subvention de 2000 euros est attribuée à l'association Activ'Action, domiciliée 3 rue des Cigognes 67960 ENTZHEIM (PARIS ASSO 186801/dossier 2021_05904).

Article 26 : Les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO